

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

ABONNEMENTS : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr. ; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

INSERTIONS : première page : 5 fr. la ligne : Echos, 2 fr. Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers, 1 fr. ; Reclames en troisième page : 0 fr. 80 ; quatrième page 0 fr. 40. Payables d'avance.

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

TUNIS — 4, RUES LÉON-ROCHES & ANNIBAL, 6 — TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : **J. VÉHEL**

Le Scandale de Kalâa-Djerda

Par M. Charles DUMAS, député

M. PICHON COUVRIRA-T-IL LE VOL MONSTRUEUX? — UNE VISITE AUX ARABES

Les dévolutaires spoliés du habous de Kalâa-Djerda ont trouvé en notre ami, M. Charles Dumas, député de l'Allier, un défenseur acharné à leur faire rendre justice.

Non seulement notre ami interpellera une seconde fois le Ministre des Affaires Etrangères sur ce scandale qui n'a que trop duré, mais il mène, en même temps, dans la presse, le combat pour le droit et la justice.

Voici le dernier article qu'il vient de faire paraître dans le Courrier du Parlement du 29 juin dernier :

En janvier 1912, j'interpellai M. le Ministre de Affaires Etrangères sur le scandale de Kalâa-Djerda. Mon interpellation, mêlée aux scandales tunisiens, passa avec eux et, si je n'insistai pas alors, c'est que j'étais convaincu — après l'irréfutable démonstration faite — que le Gouvernement prendrait lui-même l'initiative d'initier la Société des Phosphates Tunisiens et son sénateur de président, M. Mougeot, à réintégrer les formes honorables de la légalité.

Il n'en a rien été. Forte de l'impunité, la Société a continué son exploitation contre tout droit, et ses exactions odieuses contre les pauvres Arabes qu'elle a scandaleusement dépouillés et qu'elle persécute de plus belle.

Je rappelle ici pour mémoire les traits principaux qui caractérisent la Société exploitant les gisements de Kalâa-Djerda. Un M. Bellot, liquoriste à Tunis, obtint la destitution des droits qu'avait sur les phosphates un M. Targe. Il l'obtint par un jugement qui décidait que tout contrat, pour être valable, devait être revêtu de quatre signatures. M. Targe ne les avait pas. M. Bellot, pendant le procès, avait passé un contrat avec les Arabes, mais le jugement qui destituait Targe le destituait de même façon puisqu'il n'avait, lui, qu'une seule signature!

A ce moment donc, il n'y avait plus ni contrat, ni litige, toutes choses étant jugées en dernier ressort et les phosphates de Kalâa-Djerda retombaient sous le coup de la législation de 1898, élaborée entre temps et qui obligeait à vendre aux enchères les terrains habous privés.

Un mot sur le terme de *habous*. Il signifie des territoires dont la nue propriété appartient à une congrégation religieuse et dont l'usufruit lui reviendra en cas d'extinction de tous les dévolutaires. En l'occurrence, les dévolutaires étaient une tribu arabe tout entière. On voit tout de suite, dans l'état d'esprit où se trouve en ce moment le monde musulman, l'importance et la répercussion que peut avoir une iniquité commise sur de tels biens par une Société italienne, présidée par un Français, iniquité perpétrée et couverte par l'administration française!

J'en reviens aux origines de la Société j'ai indiqué et je mets au défi M. le Ministre des Affaires Etrangères de me prouver le contraire, que la législation de 1898 aurait dû être appliquée. Elle avait d'ailleurs cet immense avantage de permettre aux Arabes dévolutaires de toucher les redevances qui leur revenaient.

Au lieu de cela — M. Pichon étant résident — on décida de recourir à un arbitrage entre MM. Targe et Bellot. Ce fut M. d'Anthouard, secrétaire de la Résidence, qui prit la présidence de cette petite entreprise. Arbitres sur quoi, direz-vous? Sur les droits Bellot et Targe? Mais la Cour les avait proclamés sans droit, mieux, un jugement est intervenu qui interdit à M. Bellot de pénétrer sur le territoire de Kalâa-Djerda. On arbitra tout de même et on partagea le gâteau entre MM. Bellot et Targe, en oubliant seulement... les Arabes propriétaires. Le scandale fut énorme en Tunisie. Le Tribunal se trouva frappé d'épidémie le jour où il fallut enregistrer cette monstruosité juridique. Un juge nouveau venu fut seul héroïque.

Je passe sur les conditions de cet arbitrage, sur les aveux qu'il contient et les faux qu'il prévoit. En tous cas, les sieurs Bellot et Targe n'osèrent en user. Ils y renoncèrent et quand on sait ce qui peut se passer impunément au delà de la Méditerranée, je prie le lecteur de croire qu'il fallait que l'arbitrage fût bien audacieux dans l'illégalité.

On ne renonça pas pour cela. On résolut d'échanger le habous contre un terrain d'égale valeur. C'est la loi musulmane qui le permet. Seulement on oubliâ les phosphates dans la valeur du terrain. Les représentants des habous refusèrent de sanctionner cette monstruosité. Alors on fit donner la garde. On destitua les cadis. On imagina que le Bey, en sa qualité de cadi des cadis, pouvait leur retirer les pouvoirs et déléguer les siens à un sous-cadi qui voulait bien consentir! La justice retenue, ô féodalité! Quoi qu'il en soit, c'est ce qui fut fait.

Les Arabes qui protestèrent furent déportés. Depuis, on a démoli leurs maisons, pris leurs derniers terrains. M. Mougeot, en bottes, préside à ces opérations, car il faut dire que MM. Bellot et Targe vendirent pour des millions leur droit inexistant à une société italienne qui pensa se couvrir en se faisant présider par un député italien et, à la suite d'avatars, par le sénateur Mougeot.

Telle est l'œuvre abominable que, dans un moment d'erreur sans doute, M. Pichon proclama, en une ligne et dans un rapport au Sénat, parfaitement légale. Je suis allé voir même les Arabes de Kalâa-Djerda. Comme on savait mon arrivée, on avait envoyé un gendarme tunisien pour leur faire défense de venir à ma rencontre et de me causer. Mais on s'était trompé d'un jour. Je débarquais avec le chaouch et trois cents Arabes m'attendaient à la gare.

J'ai recueilli là une documentation abondante et précise. Je me fais fort de démontrer à M. Pichon — qui nous a dit, je crois, lui-même, dans une circonstance fameuse, qu'il n'était pas juriste — qu'il n'y a pas un seul acte de la constitution de cette Société qui ne soit entaché de dol. J'apporterai des chiffres sur les bénéfices scandaleux réalisés contre tout droit et sur ce qui, quotidiennement, est volé aux Arabes. J'exposerai ici, comme je l'ai déjà fait, les réper-

cussions qu'ont au Maroc des scandales comme celui-là et je demanderai à M. Pichon, lorsque viendra mon interpellation, s'il voudra couvrir, contre toute légalité, une iniquité abominable dont, à tout prendre, il ne sera responsable définitivement que le jour où il l'aura couverte devant la Chambre, si toutefois celle-ci, beaucoup mieux informée que l'an dernier sur les affaires tunisiennes, le permet, ce qui est bien douteux.

Charles DUMAS,
Député de l'Allier.

BILLET DE LA SEMAINE

Les goûts de chacun ET ceux de M. Pichon

On parle en ce moment, plutôt mal choisi, d'un emprunt de trois cents millions, excusez du peu, pour liquider les dettes du Maroc en attendant une tape d'une pareille somme pour le mettre en valeur.

Ceux qui ont suivi, pour ainsi dire, pas à pas la carrière diplomatique, administrative ou politique de M. Stéphen Pichon depuis son retour de Pékin, où il s'illustra de si brillante façon, n'auront pas manqué de faire la remarque que nous avons faite nous même, que notre ancien Résident général affectionne les emprunts. Il a un goût prononcé pour eux. Il les aime comme un père aime un fils, et n'ayant pas eu le bonheur d'avoir de progéniture, c'est sur eux qu'il semblerait avoir porté toute son affection. Que ce soit en Tunisie ou lors de son premier passage au Ministère des Affaires étrangères, à la confiance, si bien placée, de Clémenceau l'appela, ou aujourd'hui, il y a tous jours un emprunt sous cloche.

Chacun, dans la vie, a ses petites préférences : les uns aiment la bonne chère, d'autres les plaisirs, les voyages, les spectacles, les collections de tableaux, de monnaies, de timbres, les petites femmes; M. Stéphen Pichon, lui, aime les emprunts; il en raffole, et le besoin d'en lancer un ne se fait pas sentir, il sait le faire naître, sous un quelconque prétexte.

Ce que nous avançons là n'est pas une boutade lancée à la légère, il suffit de rechercher un peu, dans ces dix dernières années, pour se convaincre de la véracité de ce que nous disons.

Que voulez-vous? Chacun a sa marotte, et celle de M. Pichon ce sont les emprunts. Ceux-ci lui procurent des joies sans mélange quand ils ont bien réussi. Honni soit qui mal y pense,

Heureux homme!
LE SEMAINIER.

La PETITE TUNISIE SOCIALISTE sait tout, dit tout, renseigne sur tout.
La réclamer partout, tous les mardis matin.

La Vérité sur le CRÉDIT LYONNAIS

RÉVÉLATIONS SENSATIONNELLES

Sous ce titre, il vient de paraître à Paris une brochure qui est un réquisitoire écrasant, mais véridique, contre les agissements de cette banque néfaste qui sème la ruine autour d'elle. Nous allons la publier dans nos prochains numéros pour la faire connaître à ceux qui, ignorant encore les agissements du Lyonnais, seraient tentés de s'adresser à lui soit pour déposer des fonds soit pour écouter des conseils perfides pour le placement de leurs capitaux :

Peite officielle de l'Épargne
durant ces trente dernières années:
CINQ MILLIARDS!

Perles en perspective :
VINGT MILLIARDS!!

MM. les Banquiers, Rentiers, Capitalistes, Industriels et Commerçants ont le plus grand intérêt à lire cette brochure et à la répandre parmi leurs amis et connaissances. Cette intéressante publication est un véritable réquisitoire dressé par la presse française et par le Parlement contre les maux œuvre illicites et les pertes considérables que le Crédit Lyonnais fait subir à l'Épargne.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I^{er}

Histoire intime. — Un mort vite oublié. — L'ingratitude des successeurs de M. Henri Germain. — Deux gendres : le baron Brinard et M. Fabre-Luce. — M. Béthod chasse les souliers du mort. — Rivalité du siège de Lyon et du siège de Paris. — M. Fabre-Luce est évincé. — Le personnel raille le nouveau directeur, M. Béthod. — Un odieux héritage : familles, ruines, suicides. — Le Crédit Lyonnais étrangle les banques locales. — Guerre déloyale. — Vengeances poursuivies, avec la complicité de la justice, contre les banquiers de province, si utiles pourtant à la prospérité de la France.

CHAPITRE II

Les agissements du Crédit Lyonnais. — Circulaires de sondage. — Imprudences inévitables. — Documents authentiques. — Cynisme de certaines recommandations faites par le Crédit Lyonnais à ses Agences. — Le style de M. Pichon. — Les démarcations, invention de M. Germain. — Emplacements scandaleux des hauts fonctionnaires du Crédit Lyonnais : onze millions pour 25 personnes.

CHAPITRE III

Cynisme du Crédit Lyonnais dans ses relations avec la presse. — Le conflit du *Matin* avec le Crédit Lyonnais. — Un bilan. — Les dangers de la concentration du crédit dans les mains d'une seule administration. — Qu'advient-il des dépôts du Crédit Lyonnais en cas de guerre? — Le Crédit Lyonnais valet de l'Allemagne. — M. Viviani et les grandes Banques.

CHAPITRE IV

Le Crédit Lyonnais et le monde parlementaire. — Discours de MM. Rouanet, Meslier et Wilm, députés. — Le Crédit Lyonnais méprise les hommes d'Etat républicains et s'en sert. — L'opinion de M. Germain sur les finances démocratiques. — Si la République était renversée, tout l'appui du Crédit Lyonnais serait acquis à la réaction.

CHAPITRE V

La nationalisation du Crédit Lyonnais devient indispensable. — Interpellations Delahaye. — Les commissions touchées sur les emprunts russes. — Le dédain des hommes d'Etat russes pour la France et ses institutions financières et militaires. — Opinion des Grands Ducs de Russie sur notre armée : leur mépris pour nos généraux. — Les Russes craignent l'Allemagne et l'admirant.

CHAPITRE VI

Emissions scandaleuses du Crédit Lyonnais. — La Première Union de la Caisse d'épargne nationale de Pest. — Gain oc-

culte, mais énorme du Crédit Lyonnais sur cette émission. — La mobilisation autrichienne et la responsabilité du Crédit Lyonnais. — Les emprunts balkaniques qui se préparent. — Le Crédit Lyonnais et la Banque Ottomane. — Nos engagements en Autriche.

CHAPITRE VII

Le gaspillage des milliards. — Seize milliards de fonds russes écolés en France par le Crédit Lyonnais. — Démenti impossible. — Sans les émissions russes, le Crédit Lyonnais serait en déficit permanent. — L'art de susciter les emprunts russes. — Documents édifiants. — Les Russes prennent l'argent de la France et exigent qu'elle soit leur obligée. — Cynisme de l'aristocratie russe à notre égard. — Le dernier chef-d'œuvre du Crédit Lyonnais : la Dos Estrellas.

CONCLUSION

La catastrophe imminente. — Ecrasé par ses frais généraux, le Crédit Lyonnais a atteint son maximum de résistance. — Décadence dissimulée, mais qui éclatera à la première crise économique. — Aucune des valeurs placées par le Crédit Lyonnais ne résisterait à une baisse subite. — Le public se méfie du Crédit Lyonnais et commence à regretter les banques locales d'autrefois. — Un calcul édifiant : le nombre des banques de province augmenté depuis dix ans. — Déclaration du Crédit Lyonnais lui-même à ce sujet, dans le Rapport lu à l'Assemblée générale du 17 mars 1913.

NOS ÉCHOS

M. Gustave Donegani. — Dans un prochain numéro, nous nous proposons, pour l'éducation des actionnaires bénévoles des « Phosphates Tunisiens », dont M. Gustave Donegani, de Livourne, est l'administrateur délégué, sinon en titre, du moins en fait, de faire connaître les brillants résultats des sociétés créées par ce général financier qui coûte au budget tunisien, c'est-à-dire aux contribuables, la bagatelle d'une trentaine de millions.

Mais, d'ores et déjà nous sommes étonnés de voir figurer dans le Conseil d'administration d'une Société qui a déposé toute une tribu de cinq cents indigènes, un membre qui préche la croisade en faveur des indigènes de l'Algérie.

Est-ce qu'au regard de cet indigéophile bryant les musulmans tunisiens seraient moins intéressants que leurs coreligionnaires d'Algérie?

Je suis oiseau,
Voyez mes ailes;
Je suis souris,
Vivent les rats!

Notre périodicité. — Pendant la saison des vacances notre journal, comme les années précédentes, ne paraîtra que tous les quinze jours, à partir de ce numéro jusqu'au mois d'octobre.

Toutefois si des événements se produiraient de nature à intéresser le public, nous ne reculerons pas devant un effort pour reprendre notre publication hebdomadaire.

L'Office du Travail. — On nous demande de tous côtés pourquoi l'Office du Travail ne fait pas accomplir par ses inspecteurs des tournées dans les divers magasins ou ateliers de notre ville.

Il y aurait, paraît-il, plusieurs patrons qui font faire à leur personnel plus des dix heures de labeur réglementaires ou se permettent de donner à la loi sur le travail en Tunisie de sérieuses entorses.

Il y aurait également des usines ou ateliers dans lequel le souci de l'hygiène est relégué à l'extrême arrière-plan, de sorte que les ouvriers sont guettés par la sinistre tuberculose dans cette atmosphère viciée et saturée.

La tournée régulière des inspecteurs du travail s'impose, si l'on ne veut pas que nous commençons, à ce sujet, une sérieuse campagne en faveur du monde

ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS, Tunis

du travail qui a, on le sait, toutes nos sympathies.

L'Encouragement au Bien. — Avant-hier dimanche a eu lieu à Paris, au Palais du Trocadéro, la fête annuelle de la Société Nationale d'Encouragement au Bien, sous la présidence de M. Poincaré, président de la République.

Parmi les lauréats, nous sommes heureux de relever le nom de notre cher collaborateur M. Isaac Lévy, le mutualiste au dévouement très connu, à qui nous adressons nos félicitations les plus affectueuses.

Notre « régime militaire ». — M. Thalamas a demandé au Ministre des Affaires étrangères quand il compte mettre fin à l'état de siège, qui dure depuis plus de deux ans en Tunisie.

Voici la réponse du ministre : « L'état de siège, tel que l'a défini la loi française de 1899, n'a pas été établi à Tunis; aucune juridiction n'y a été créée; au lendemain des événements de novembre 1911, l'autorité militaire a seulement été investie des pouvoirs de police prévus à l'article 9 de la loi de 1848: elle n'en a fait usage que pour réprimer les excitations à la haine des races; aussitôt que la paix en Orient aura rétabli le calme dans les esprits, on peut présumer que les diverses races qui existent sous notre Protectorat cesseront de s'opposer les unes aux autres et on pourra renoncer à l'application de la loi de 1848. »

Les coquilles. — Notre dernier numéro renfermait plusieurs coquilles, dont quelques-unes déformaient même totalement le sens de la phrase.

Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs bénévoles, de ces coquilles malencontreuses, qu'ils auront rectifiées d'eux-mêmes, en leur donnant l'assurance que nous veillerons désormais à ce que ces erreurs ne se renouvellent plus.

Gymnastique et pèlerinage. — La société locale la *Jeanne d'Arc* est partie mercredi dernier pour Carcas-sonne, pour prendre part au Concours fédéral catholique de gymnastique.

Après le concours, le voyage comporterait également, dit-on, un pèlerinage à Lourdes.

C'est tout ce que l'on a trouvé d'intéressant à faire visiter, en France, à nos jeunes gens de Tunisie.

Les immeubles de Tunis. — Notre ami, M. Joseph Valensi, le distingué directeur des services administratifs de la Municipalité, vient de faire paraître une étude sur la valeur locative des immeubles de la ville de Tunis en 1913, avec répartition par nationalités, tableaux, statistiques et graphiques.

Ce travail, fort bien conçu, sera d'une utilité incontestable pour tous ceux qu'intéresse le développement de Tunis et son avenir en tant que première ville de l'Afrique du Nord.

Nous en recommandons vivement la lecture et en félicitons sincèrement son auteur.

La « Tunisie illustrée ». — Le numéro 67 de cette intéressante publication a paru cette semaine; inutile de dire qu'il ne le cède en rien à ses devanciers comme texte plein d'intérêt et gravures fort bien venues.

Nous en félicitons ses fondateurs, MM. Lemanski et Weber, et leur souhaitons de continuer avec succès dans la voie de vulgarisation de la Tunisie.

Passez l'été dans la Haute-Savoie et vous reviendrez avec une santé florissante.

Hôtels-pensions pour toutes les bourses depuis 3 fr. 50 par jour, tout compris.

Pays sain, agréable, frais, cure de lait, d'altitude, eau minérale, etc., etc.

A vendre 150 actions de la Société des Mines de Charren, libérées de 50 fr., à 10 fr. Ecrire à M. F. Duval, 128, boulevard de Courcelles, Paris.

La protection de l'épargne publique

Une commission a été instituée auprès du Ministère du Travail, en vue d'élaborer le programme des réformes à introduire dans la législation pour rendre plus efficace la protection de l'épargne publique.

La présidence de cette commission est confiée à M. Le Poitevin, professeur à la Faculté de droit de Paris. Les autres membres sont MM. André, directeur des affaires criminelles et des grâces au Ministère de la Justice; Imbert, inspecteur-adjoint des services administratifs au Ministère de l'Intérieur; Luquet, directeur du mouvement des fonds, au Ministère des Finances; Gilbrin, substitut du Procureur de la République, chargé de la section financière au Parquet de la Seine; Hirsch, juge

d'instruction au Tribunal de la Seine; Declercq, chef de service du contrôle des assurances privées au Ministère du Travail; Sumien, conseiller juridique de ce même service.

Si cette Commission avait été constituée plus tôt et qu'elle eût déjà achevé ses travaux, il est probable que certain financier de pacotille fort heureusement de nationalité étrangère, qui est venu jeter son dévolu sur la Tunisie, aurait été mis immédiatement dans l'impossibilité de nuire et de faire perdre des millions à l'épargne publique, tandis qu'il emplissait ses coffres des dépouilles de ses victimes.

LE PETIT COMMERCE

A LA CHAMBRE

par Charles DUMAS, député de l'Allier

Discours prononcé à la Chambre dans la séance du 12 novembre 1912

(SUITE)

Socialistes et commerçants

Si nous, socialistes, nous assistons sans surprise à ce déroulement logique et fatal des choses, nous ne sommes cependant pas insensibles aux misères qu'il crée, aux souffrances des victimes qu'il accumule.

Mais c'est d'un esprit pénétré des lois inévitables de l'évolution du monde moderne que nous abordons des problèmes comme ceux de la crise certaine du commerce en France et que nous cherchons un adoucissement, un remède momentané à cette situation de fait.

Messieurs, nous ne nous faisons pas de grandes illusions sur les conséquences d'une action dans ce sens et nous pensons que lorsque les petits et les moyens commerçants se retournent vers nous et nous supplient de les sauver, le premier et le plus imprescriptible devoir est de regarder la vertu en face et de la leur dire tout entière. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Je suis convaincu qu'à l'heure actuelle nous ferions une besogne mauvaise si, au moment où leur barque sombre, balayée, emportée par la vague de fond du capitalisme commercial, nous leur laissons et nous entretenons chez eux, pour des raisons de politique électorale, certaines illusions.

Il faut avoir le courage de leur dire dans leur propre intérêt; les formes anciennes du petit et du moyen commerce individualistes sont condamnées. On ne sauvera pas une création du passé et qui a été dépassée par des créations nouvelles. Il serait inutile de leur laisser croire qu'on pourra remonter un courant d'évolution et que, par je ne sais quelle législation appropriée, on pourra systématiquement anéantir l'œuvre du grand capitalisme commercial. On ne le pourra pas, parce que d'abord le pays ne le permettrait pas, parce que surtout, quels que soient les obstacles qu'on peut mettre sur la route du capitalisme, il sait, lui, les moyens de les surmonter ou de les tourner. (Mouvements divers. — Applaudissements à l'extrême-gauche).

Et, messieurs, que penserions-nous de ceux qui à l'heure où les chemins de fer commencent à étendre leur réseau d'acier à travers le monde, auraient dit aux rouliers, aux voitureurs, aux conducteurs de l'antique diligence menacée de disparition prochaine : « Rassurez-vous; nous allons arrêter cela par des mesures législatives; nous vous sauverons ! »

C'eût été une duperie. Eh bien ! il ne faut pas cette commettre à l'égard des petits commerçants, parce que demain, quand ils auraient constaté par les faits la vanité de telles promesses, et que de leurs illusions écroulées, il ne leur resterait qu'un surcroît de misère et de désespoir, ils auraient de droit de se retourner vers nous et de nous accuser.

Mais si on ne peut pas sauver le petit commerce dans une certaine mesure il est possible de sauver les petits commerçants. Cela dépendra avant tout du courage avec lequel ils sauront envisager la situation, de la hardiesse avec laquelle ils sauront entrer eux-mêmes dans les voies tracées par le progrès. On ne combat le capitalisme qu'avec ses propres armes; et cela, des esprits compétents dans le monde du petit commerce en ont eux-mêmes pleinement conscience.

Voici ce que disait M. Seigneurie. (Bruit).

M. le président. — Quel que soit le libéralisme de votre président et de l'Assemblée vraiment à propos de l'urgence on ne peut pas apporter ici des citations C'est impossible. (Très bien ! très bien !)

Il est vrai que M. Dumas a bien voulu remettre à la fin de la séance sa proposition de résolution...

Charles Dumas. — Je m'aperçois que

j'ai peut-être eu tort de ne pas user de tout mon droit.

(La fin au prochain numéro)

Ça n'a pas raté !

Nous avons, lors de notre récente campagne contre la recrudescence formidable de la mendicité déguisée à Tunis, mentionné, entre autres sollicitations, les sœurs de charité qui vont frapper de porte en porte. Et nous avions ajouté que ce détail ne manquerait pas de nous attirer les foudres ou tout au moins les sarcasmes de la presse cléricale.

Ça n'a pas raté, comme l'on dit vulgairement. Voici, en effet, le poulet que nous sert le petit follicule hebdomadaire de l'archevêché dans son numéro du 29 juin. Nous nous en voudrions d'y changer un iota, voulant lui conserver, pour nos lecteurs, toute sa saveur de sacristie :

QU'ON LE DECORE !

Oui, c'est curieux que les Sœurs ne harcèlent que les amis de la *Petite Tunisie*.

Pour ma part, et à mon grand regret, je ne les entends frapper à ma porte qu'une fois par an. Et combien timidement elles demandent l'aumône pour les vieillards abandonnés de la Société, qu'elles soignent avec tant de dévouement.

Donc il est probable que notre confrère a été induit en erreur par un ami zélé, un pur, qui doit difficilement supporter la vue des Sœurs, même dans la rue. Avec la chaleur de l'été, les accès d'anticatholicisme sont à craindre !

Je pense que le Gouvernement tiendra compte au rédacteur de la *Petite Tunisie* d'avoir eu le courage de signaler les Sœurs qui se promènent dans la rue, deux par deux, avec un couffis pour leurs provisions du marché.

Nous demandons, nous, que le poireau lui soit accordé le 14 juillet. Oui, qu'on le decore ! J. I.

La tactique cléricale est toujours la même : nier, nier contre l'évidence même. Et alors que toute la population sans distinction de culte se plaint de ces mendiantes religieuses, le bon J. I. prétend que ces dames ne font leur tournée qu'une fois par an !

Et puisque notre confrère catholique demande pour nous le poireau pour le 14 juillet, nous serions en reste avec lui si nous ne réclamions pour le rédacteur de l'*Avenir*, de Sa Sainteté Pie X, à la plus prochaine fête religieuse, la croix de Saint Grégoire-le-Grand.

Les journées sanglantes de Fez

Du sang, de l'héroïsme, des responsabilités. — Un récit de M. Hubert-Jacques.

La succession de M. Gabriel Alapetite n'est heureusement pas ouverte, ce qui n'empêche pas certains amis de l'ancien Ministre de France au Maroc, M. Regnault, de parler de sa candidature à Tunis, le jour où elle sera vacante. Ils disent même que ce serait une compensation qui lui serait légitimement due après la nomination du général Liautey comme Résident Général au Maroc.

Mais M. Hubert-Jacques, qui passa sept années au Maroc, et qui était à Fez, comme correspondant du *Matin*, lors des massacres de 1912, va publier un livre où il donne une relation précise des faits horribles qui se sont passés dans Fez pendant les journées des 17, 18, 19 avril, où il retrace tous les actes d'héroïsme, de vaillance et d'endurance que nos troupes — une faible poignée d'hommes — ont su si brillamment accomplir et où il veut « démasquer le grand coupable » des massacres : M. Regnault.

Il a mis à son ouvrage sensationnel cette dédicace émouvante :

« A la mémoire des victimes de l'émeute de Fez, la ville criminelle, je dédie ce livre pour que les familles et les amis qui les pleurent, connaissent enfin la vérité sur la tragédie de Fez. »

M. Hubert-Jacques accuse la légation de France d'avoir fait traduire et remettre au sultan les rapports du général Moïnier, où le général exposait quelles difficultés lui causaient les agissements peu scrupuleux de Moulay Hafid, qui cherchait à faire argent du tout, à vendre les biens Maghzen, à extorquer de grosses sommes aux candidats à divers emplois.

Avant le massacre, les autorités françaises furent prévenues de ce qui allait se passer :

Le lieutenant-colonel Mangin, des troupes chérifiennes, arrivait à Fez vers le 8 avril, c'est-à-dire une huitaine de jours

avant les événements. Il venait de Tanger, avait accompli le trajet par routes étapes pour se rendre compte de l'état d'esprit des tribus, causer avec les caïds, prendre des renseignements sur les commencentements d'effervescence qui lui avaient été signalés dans la région des environs de Fez. Il fit part à son chef direct, le général Brulard, des symptômes alarmants qu'il avait rencontrés partout, du très mauvais état d'esprit des tribus et de l'imminence du danger : un soulèvement immédiat était probable.

Le général Brulard, fortement impressionné par ces graves révélations, engagea le lieutenant-colonel Mangin à aller communiquer ses impressions au Ministre de France.

Le lieutenant-colonel Mangin, connaissant sans doute M. Regnault, répondit qu'il ne savait comment le ministre accueillait son intervention et qu'il ne pouvait pas aller le retrouver sans en recevoir l'ordre formel.

— Puisqu'il en est ainsi, lui dit le général Brulard, je vous donne l'ordre d'aller répéter à M. Regnault ce que vous venez de me dire.

Et le général accompagna lui-même le lieutenant-colonel Mangin chez le Ministre.

Toujours aimable et souriant M. Regnault écouta sans interrompre une seule fois. Le lieutenant-colonel Mangin lui affirma que la nouvelle de la signature du traité de protectorat serait très mal accueillie à mesure qu'elle se propagerait dans les tribus, et que le départ du sultan pour Rabat ne s'effectuerait certainement pas sans donner lieu à des troubles graves.

Après avoir tiré de son cigare une bouffée de fumée odorante dont il contempla les volutes s'élevant lentement vers le plafond, M. Regnault, dès que le lieutenant-colonel Mangin eut terminé, lui répondit *textuellement*, avec son plus charmant sourire :

— Mon cher colonel, je vous remercie des renseignements que vous avez cru devoir m'apporter, mais je me refuse formellement à y ajouter foi, car son Excellence El Mokri m'a affirmé que la situation était absolument calme et que tout allait pour le mieux. Au revoir, mon cher colonel.

Cette réponse paraîtra tellement extraordinaire que nous sommes obligés d'affirmer à nouveau qu'elle est rigoureusement exacte.

Nous pourrions, du reste en prendre à témoins le lieutenant-colonel Mangin, à qui elle a été faite, et le général Brulard, qui assistait à cet entretien.

Le lieutenant-colonel Mangin, voulant cependant mettre sa responsabilité complètement à couvert, consigna dans un rapport écrit les renseignements qu'il venait de donner au Ministre. Celui-ci lui renvoya son rapport, après avoir écrit en marge, de sa main, l'annotation suivante :

« Tant que vous n'aurez que des renseignements de cette nature à me communiquer, vous pourrez les conserver. »

Le massacre arriva. Les notabilités marocaines exhortèrent les askaris au massacre.

Si les 391 braves du commandant Philipot n'avaient pas réussi, dans leur marche héroïque, à atteindre Fez, pas un seul Européen n'eût évidemment échappé. Mais le massacre même de quelques centaines d'individus n'eût été qu'un détail, en présence des suites de la révolte et de l'extension formidable qu'aurait pris le mouvement. Que l'on se représente en effet Fez pillée, aux mains d'une population de cent mille hommes en armes, — grossis par tous les gens des tribus environnantes. — devenu le centre de l'insurrection qui se serait propagée du Souss à l'Algérie et de l'Atlas à la mer...

Quelle armée la France aurait-elle dû envoyer, pour essayer de reprendre ce Maroc que le protectorat venait de nous donner ?

Quelle eût été la situation de la France aux yeux du monde au moment où elle affirmait ce protectorat, tandis que M. Regnault dans sa dernière dépêche aurait encore dit : « Tout va très bien; la situation générale est excellente; il n'y a rien à craindre ! le protectorat s'annonce sous un aspect des plus favorables... »

M. Hubert-Jacques accuse le Résident Général d'une coupable incapacité. Il semble indulgent pour Moulay-Hafid. Quand on a fini son livre on se demande encore s'il a tout dit...

La cause des Sports plaidée par un bon avocat

Notre excellent ami et distingué confrère M. André Duran, président du Comité des Sports Athlétiques de Tunisie, nous a adressé, en réponse à notre dernier article relatif à l'abus des sports à Tunis, la belle page suivante,

que nos lecteurs liront certainement avec plaisir.

Nous y répondrons dans notre prochain numéro; mais, d'ores et déjà, nous pouvons assurer notre « contracteur » que sur plusieurs points de cette question nous partageons entièrement les mêmes vues :

Monsieur J. Vêhel, secrétaire de la rédaction de la *Petite Tunisie Socialiste*.

Cher Monsieur.

Voulez-vous permettre au Président du Comité des Sports athlétiques de Tunisie, qui est en même temps un confrère, de vous faire part, et de faire part aux lecteurs de la *Petite Tunisie*, des observations à lui suggérées par la lecture de votre article du mardi 24 courant « Sports meurtriers ».

L'affaire est d'importance. Vous faites une question de mort de ce que j'estime et que tous les sportsmen avec moi estiment être une question de vie pour notre race et notre nation. Et comme j'en suis désespéré pas de vous faire toucher du doigt votre erreur, de vous amener même à partager ma conviction, vous ne m'en voudrez pas d'abuser un peu de votre patience et de votre hospitalité.

Vous reconnaissez, cher Monsieur, que le sport a du bon. Et vous avez la prudence de poser, dès le début de votre argumentation, que, seul, l'abus est condamnable. Nous voilà déjà d'accord. C'est précisément pour empêcher les abus de toutes sortes qui peuvent se produire dans l'exercice d'un sport non discipliné, que s'est fondé à Tunis une section de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques (U.S.F.S.A.) reconnue d'utilité publique, par décret en date du 10 mai 1912.

Livrés à eux-mêmes, les jeunes gens, les enfants risquent de ne pas retirer de leurs efforts physiques le maximum de bénéfice. L'entraînement, pour ne pas être fatigant, doit rester méthodique. Mais je ne crois pas que vous puissiez nier l'efficacité des exercices bien réglés pour le développement harmonique de tous les muscles et notamment de la cage thoracique. Faire respirer largement aux enfants le grand air du dehors, provoquer par les mouvements la circulation plus rapide du sang, le durcissement des muscles et la souplesse des articulations, voilà, ne vous semble-t-il pas, un programme de préoccupations particulièrement intéressant pour ceux que désolent les progrès et les ravages de la tuberculose, de l'alcoolisme et de la syphilis ?

Ce qui me porte à croire que votre bonne foi a été complètement surprise, c'est que vous comparez le sport de plein air, tel que nous le recommandons, au sport du billard, jeu captivant au possible, mais antihygiénique en salle fermée, en raison des circonstances de lieu qui entourent son exercice, le plus souvent salle de café enfumée à l'air irrespirable; le billard doit être joué dans de vastes halls, très aérés, très ventilés, et il est plus spécialement recommandé aux hommes d'âge mûr, à qui un peu de ventre et d'arthritisme défendent les exercices plus violents : football ou lawn tennis.

Pour les jeunes, rien ne remplace le plein air. Et parmi les jeux de plein air, aucun n'est efficace comme le football.

L'engouement de notre jeunesse tunisoise pour ce sport vient précisément de ce qu'il développe tout le corps et ne présente aucun danger. Les bras cassés sont très, très rares, et ils se raccommodent très facilement. Quant aux cas de morts exposés par votre article, je vous serais très reconnaissant de vouloir bien me les citer. Citez-nous un seul cas de jeune homme conduit au cimetière pour sa passion du football. Et si vous ne le pouvez, pourquoi jeter le discrédit sur un jeu dont tant de jeunes gens se trouvent bien, se trouvent fortifiés, développés, embellis, masculinisés.

Où sont-ils « les disparus à l'aurore de leur vie pleine de promesse » dont vous voulez que « l'exemple serve aujourd'hui aux autres » ? Où sont-elles les familles où les enfants jettent la consternation parce qu'ils pratiquent un jeu de plein air, parce qu'au lieu d'encombrer les appartements et les patios ou les ruelles de la ville, empiètent les uns sur les autres, exposés aux tentations et aux dangers de la rue, ils sont sur les terrains de jeux en dehors de l'air vicié de la ville, en plein air ? Ne savez-vous pas qu'en France, les familles, les parents aisés, paient pour que leurs enfants soient conduits à ces terrains dont vous regrettez l'existence et la multipli-

STÉPHANE REVOLON

Successeur de DURIEUX & REVOLON

6, Rue de Rome

VASTES ENTREPOTS
Rues de la Loire et du Var

Quincaillerie, Ferronnerie, Armes de chasse
OUTILS AGRICOLES
FONTE, FER ET ACIER

cité? Consultez donc les médecins et les hygiénistes; ce sont des spécialistes et ils ont droit à la parole. Vous êtes un esprit assez libre, assez critique pour vous incliner devant leur autorité.

Vous reprochez au sport de faire échouer pitoyablement les candidats aux examens du certificat et du brevet. Il faudrait ici encore citer des cas. L'accusation est trop générale pour être prise au sérieux. Et j'irai plus loin. Il vaut mieux entrer dans la vie avec une santé vigoureuse, sans parchemins, que traîner jusqu'à 30 ou 40 ans une existence souffreteuse avec tous les diplômes du monde. Mais il n'est même pas question de cela, et à l'encontre de vos dires, je peux vous citer le cas des black-bouls à la dernière session du baccalauréat qui n'appartenaient à aucun groupement sportif.

Vous en appelez à l'autorité pour lutter contre cette folle passion de football. Le Gouvernement ne vous entendra pas, car il irait contre l'expérience de vingt ans de sports méthodiquement organisés en France et qui ont contribué à faire notre race plus énergique, plus vaillante et plus patriote. Le Gouvernement favorise la pratique des sports, qui fournissent à la nation de bons citoyens et de bons soldats.

Il ne vous entendra pas, pas plus que je ne vous entends lorsque vous écrivez: « Et si nous ne la verrions pas décroître (la folle passion du foot ball) graduellement, en dépit des pontifes qui en vivent... etc. »

De quels pontifes parlez-vous? Qui vit du sport à Tunis? Là encore, cher Monsieur, vous avez touché à côté. Les sports de plein air et particulièrement le foot-ball sont des jeux d'amateurs. Nous ignorons tout des professionnels, et toutes les fonctions de nos diverses sociétés particulières ou fédérales sont électives et gratuites.

Cette lettre est trop longue. Je la devais cependant à la cause des sports, aux amis de l'Union qui m'ont confié la mission et l'honneur de les présider. Je la devais à mon ami Lacroix, votre rédacteur en chef; je vous la devais aussi, un excellent confrère avec qui j'en ai toujours eu de très bons rapports et en qui le public tunisien a l'habitude de rencontrer un publiciste aimable et avisé.

Je ne sais pas si je suis arrivé à vous convaincre que vous faisiez fausse route. Je ne me décourageai pas, et j'ai père qu'un jour prochain vous serez avec nous du côté de la barricade où l'on travaille pour le bien et l'avenir de la jeunesse tunisienne, et, du même coup, pour la France.

Veillez recevoir, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la section tunisienne de l'U. S. F. S. A.,
ANDRÉ DURAN.

Crock-Notes

Au Casino de La Goulette

Le splendide établissement de La Goulette a acquis une telle sympathie dans les goûts du public tunisien, que tous les soirs c'est une affluence considérable de spectateurs qui envahit son vast hall.

Et il y a vraiment de quoi. Tout y a été combiné de façon à satisfaire toutes et tous: spectacle admirable, artistes hors pair, attractions nombreuses; l'œil et l'oreille sont charmés.

Si l'on ajoutait à cela un restaurant dont les menus délicats et bien préparés font se pourlécher les gourmets les plus difficiles, un bar américain fort bien achalandé, un hôtel digne des meilleures villes d'eaux, un cinématographe très attrayant, une société select, des traméles tous les quarts d'heures et un service d'autos toute la nuit, on aura à peine une idée de ce qu'est le Casino de La Goulette, sous la direction de notre ami M. Jacques Borgel.

Nous ne saurions trop recommander à nos concitoyens de prendre cet établissement comme but de distraction après les chaudes journées de l'été.

Rédacteurs camelots

Le Courrier de Tunisie du 29 juin dernier, sous le titre de « Camelots romains » narre un fait survenu la semaine passée à certains de nos confrères de Rome.

Les camelots qui débitent dans les rues de la Ville Eternelle la Tribune, le Messager et le Giornale d'Italia, décidèrent, on ne sait pourquoi de boycotter ces journaux. Pendant 24 heures le public surpris n'en entendit pas un seul.

Les directeurs de ces feuilles, affolés, se demandaient comment ils allaient sortir de cette situation, lorsque l'un d'eux eut l'idée de prier ses rédacteurs de bien vouloir, après avoir écrit leur « papier », aller le vendre.

Le lendemain on vit d'élégants came-

lots parcourir la voie romaine en clamant le titre de leur journal. Cela ne dura pas longtemps, mais les chansonniers en profitèrent pour improviser quelques couplets.

Pareil fait était également arrivé à Tunis, il y a vingt ans, en novembre 1894, croyons-nous. Les petits arabes vendeurs de journaux, stylés par le directeur d'un quotidien concurrent, refusèrent à l'unanimité de vendre le Sémaphore Tunisien, organe de M. Omessa.

Ce que voyant, ce dernier décida que lui-même, ses rédacteurs, ses employés et ses typographes se mueraient *illico* en camelots et prendraient la place des récalcitrants.

Celui qui écrit ces lignes en parle en connaissance de cause, puisque, tout jeune encore, il dut, tout comme les autres, prendre un paquet de numéros et aller l'offrir par les rues tunisoises.

Le public fut étonné; on sourit un peu de voir le journal vendu par des gens dont ce n'était guère la profession, mais on acheta ferme, à telle enseigne que, devant un pareil succès, les petits yaouleds revinrent le lendemain prier qu'on voulût bien leur donner à vendre le Sémaphore. Tout est bien....

Des mots

Finances et Financiers, revue qui se publie à Paris, 18, rue Grange-Batelière, a fait paraître, le 29 mai dernier l'amusant entrefilet suivant, que nous com muniquons l'Argus de la Presse :

« Des mots :

« M. d'Esparsès devait, ces temps derniers, faire une série de conférences dans l'Afrique française. Homme de lettres, il est aussi Conservateur du Palais de Fontainebleau et, comme tel, dut recevoir le Roi d'Espagne, ce qui lui fit différer son déplacement. Il en fit part en ces termes à notre confrère la Petite Tunisie: «... Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'excuser auprès de vos lecteurs de ce fâcheux contretemps. » (!)

Contre les moineaux

Faisant droit à nos réclamations concernant la destruction des nids de moineaux qui pullulent dans les établissements de l'Etat, causant des déprédations dans les propriétés privées limitrophes, l'Administration a entrepris ces jours derniers cette œuvre d'utilité publique.

Un bon point à l'Administration, qui, cependant, pour se mouvoir, a besoin d'être un peu secourue par la presse, organe des desiderata de la population.

Hyménée

On nous a fait part du mariage de M. Calcédoine Mifsud avec Mlle Marie-Pélagie Bérenger, sœur de notre ami M. Louis Bérenger, le sympathique maître-graveur bien connu.

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux.

Ce que coûtent les députés genevois

Le budget du canton de Genève pour 1914 prévoit 34.310 fr. pour les frais divers occasionnés par le Grand Conseil.

Le rédacteur du Mémorial touche à lui seul 5.400 fr. et le sonneur de Saint-Pierre qui annonce les séances reçoit 60 francs.

Quand aux 100 députés, ils reçoivent entre tous 22.009 fr. d'indemnité!

Les hauts fonctionnaires :

Ce qu'ils touchent par année : le directeur de l'Office des poursuites, 5.700 fr.; le directeur de l'Office des faillites, 8.000 fr.; le directeur de la police centrale, 6.000 fr.; le directeur du bureau des permis de séjour, 4.800 francs; les commissaires de police, 4.600 fr. chacun; le commandant de gendarmerie, 4.000 fr.; l'inspecteur des gardes ruraux, 3.000 fr.; le chef de la sûreté, 4.500.

Les députés en France coûtent un peu plus de 220 francs par tête et par an chacun, et les fonctionnaires en Tunisie sont mieux traités que leurs collègues genevois.

SPECTACLES & CONCERTS

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

Ce soir

Bureau : 8 h. 15 Rideau : 8 h. 45
LA GRANDE DUCHESSE DE GEROLSTEIN
opérette en 3 actes

PAVILLON DU BEDVEDERE

Ce soir

Immense succès : Les Sauveteurs-Brothers, acrobates sauteurs - Levat, comique fantaisiste Cosette Landry, diseuse à voix.
BELVE-CINEMA, avec ses vues nouvelles.

Cinématographe Omnia-Pathé

Rue Amilcar

Ce soir :

Nombreuses vues excessivement intéressantes.

Absinthe Berger

supérieure, saine, apéritive

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et 2, rue Al-Djazira
TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole supérieure d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. — Service spécial d'expédition immédiate. Conditions avantageuses pour Sociétés. Exploitations minières, agricoles et industrielles.

Téléphone n° 553

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

Félix FISCHER

Tunis — 13, route de l'Ariana (en face le Cimetière)

AVIS

Mme Shenllenberg, ex-associée de M. Camille, prévient le public qu'elle a ouvert une crèmerie ayant pour titre *Au Déjeuner parisien*, 1, rue d'Angleterre, près de la Gare et de la Poste.

Café au lait — Chocolat — Œufs — Plat du jour — Service très soigné.

J. A. BEMBARON

9, rue Es-Sadikia — TUNIS

Pianos PLEYEL
et BOISSELOT

Vente location à partir de 25 fr. par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire "DAUTY" 300 francs avec facilité de paiement

Pavillon BEAU-SÉJOUR

Carthage-Stalioy

Restaurant de 1^{er} ordre. — E. GIRAUD

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, propriétaire

9, Avenue de Carthage — Tunis

Repas à la carte et à prix fixe.

Pension : 55 francs

SOURDS

qui n'avez encore pu améliorer votre triste situation, et voyez la vie joyeuse autour de vous sans l'entendre, hélas! allez en toute confiance voir les appareils "ACOUSTICON" et qui vous rendront l'ouïe 90 fois sur 100, et ont acquis aux Etats-Unis une réputation splendide grâce à leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE A

GENERAL ACOUSTICON COMPANY,

6, Rue de Hanovre 6, PARIS

Chemins de fer de Paris à Lyon

et à la Méditerranée

Cartes d'excursions (1^{re}, 2^e et 3^e classes) individuelles ou de famille dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes

Emissions dans toutes les gares du réseau, du 15 Juin au 15 Septembre. Ces cartes donnent droit à la libre circulation pendant 15 ou 30 jours sur les lignes de la zone choisie; un aller et retour, avec arrêt facultatif entre le point de départ et l'une des gares du périmètre de la zone. Si ce voyage dépasse 300 kilomètres, les prix sont augmentés pour chaque kilomètre en plus de 0 fr. 065 en 1^{re} classe; 0 fr. 045 en 2^e classe; 0 fr. 03 en 3^e classe.

Les cartes de famille comportent les réductions suivantes sur les prix des cartes individuelles: 2^e carte: 10 o/o; 3^e carte: 20 o/o; 4^e carte: 30 o/o; 5^e carte: 40 o/o; 6^e carte et les suivantes: 50 o/o.

La demande de cartes doit être faite sur un formulaire (délivré dans les gares) et être adressé avec un portrait photographié de chacun des titulaires, à Paris: 6 heures avant le départ du train, trois jours à l'avance dans les autres gares.

AU BON MARCHÉ

CATANIA & CUCHET

TUNIS — 24, avenue de France, 24 — TUNIS

SOLDES D'ÉTÉ

Confection de Dames -- Modes

NOMBREUSES OCCASIONS DE FIN DE SAISON

Voir nos Étalages

Raymond VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

TUNIS -- 22, rue de Russie, 22 -- TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Mesdames

HEMAGÈNE TAILLEUR

Quartier
Époques Douleuruses,
Irrégularités,
Retards, Suppressions,
Sont produits scientifiques Adoptés
par les Hôpitaux de France et de l'Étranger
Preparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{re} classe
Anc. Professeur à l'École de Médecine, Ex-Interne
des Hôpitaux de Paris (Officier d'Académie)
La FLEUR sans tache au Parfum de France 2.25
Prix spécial 1.50. Brochure explicative gratuite. Demander
à M. P. TAILLEUR, pharmacien à FORTAULT-LEZ-TOURNAI (S.-et-M.)

Dépôt principal à TUNIS
Pharmacie FATTACIOLI, av. de France, 7

Lire

L'Humanité

Directeur: JEAN JAURÈS

La Bataille Syndicaliste

Quotidienne

10, Boulevard Magenta — Paris

Le Courrier Européen

Directeurs: André Morizet et Paix-Seailles

8, Boulevard des Italiens — Paris

LES HOMMES DU JOUR

Directeur: Henri Fabre

26, rue Jean-Jacques-Rousseau — Paris

VÊTEMENTS

J. BELLÉ

6, Rue d'Italie, TUNIS



Restaurant du Japon

C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires

5, rue de la Casba, 5

près la Place de la Bourse au 1^{er} étage

TUNIS

Service à la Carte -- Repas sur Commande

VRAIE CUISINE ITALIENNE

Spécialité des Ravioli et Cassate

Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples
Vin de Piémont — Vin du Chianti

"Argus de la Presse"

Fondé en 1879, le plus ancien bureau de coupures de journaux, l'Argus lit 12.000 journaux par jour. Ecrire, 37, rue Bergère, faubourg Montmartre, Paris.
Adresse Tél.: Achambure-Paris.
Téléphone: 102-62

MAISONS RECOMMANDÉES

Hôtel Moderne, Sfax. — CAMOIN frères propriétaires. — Se recommande aux voyageurs et touristes. — Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires Bâtangerie. — G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-Bou-Mendil, Tunis. — Téléphone 450.

Au Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face l'Hôtel de Paris. Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Proguerie de la Poste. — J. Aital. Juste en face l'horloge de la poste. Produits de premier choix. Prix très réduits.

Pâtisserie, Confiserie. — Maison M. telatecci, CHAMBON, successeur. Avenue Jules Ferry, 53 et 55. — Five o'clock.

Gr. Café-Restaurant-Brasserie de France. — Bières Pouset, Char-pignons et Spatenbrau. J. Billaud, propriétaire.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSEBIEF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe. Aven. Jules-Ferry.

Grand dépôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, quincaillerie, lampisterie. Maison Martinez frères, 28, rue d'Italie, Tunis

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algerie, Tunis

Le Courrier de la Presse

Bureau de coupures de journaux français et étrangers, fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, Paris (2^e).

GALLOIS & DEMOGEOT

Adresse Télégr.: Coupures-Paris.
Téléphone: 101-50.

MAGASINS GENERAUX

ET

ENTREPOT RÉEL

de Tunis

Entrepôt réel, fictif & simple -Warrants

Pour renseignements, s'adresser à la direction, avenue de la République.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON
ET A LA MÉDITERRANÉE

Bains de Mer

DE LA MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, à prix très réduits, délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. du 15 mai au 1^{er} octobre, pour les stations balnéaires désignées ci-après :

Agay, Antibes, Baudol, Beaulieu, Cannes, Cassis, Cette, Fréjus, Golfe Juan-Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne, Tamaris sur-Mer, Le Grau-du-Roi, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Olhoules-Sanary, Palavas, Saint-Cyr-la-Cadière, St-Raphaël, Valescure, Toulon et Villefranche-sur-Mer.

Validité: 33 jours avec facilité de prolongation.

Minimum de parcours simple 0: 15 kilomètres.

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

se trouve en France

à Paris: au Kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face le Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix); chez Mme Vauriot, bibliothécaire de la Gare P.-L.-M. (sous le buffet); et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer.

Dans les gares de: Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon-Per-rache, Avignon, Valence, Dijon, Aix-les-Bains, Vichy, St-Germain-des-Fossés, La Roche (Yonne), Bellegarde (Ain), Mâcon, Grenoble, Bourg, Lons-le-Saulnier, Annemasse, etc., etc.

Imprimerie spéciale de la

Petite Tunisie Socialiste.

Le gérant, V. D. SCIALON,

OXYGENEE CUSENIER

PREMIERE MARQUE DU MONDE

CHAUX HYDRAULIQUE & CIMENT

Paul POTIN

DÉPOT : rue de Turquie au (Port)
BUREAU : 22, rue Es-Sadikia
TÉLÉPHONE : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif).

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôt à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 o/o
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie. Location de compartiments à partir de cinq francs par mois

MAISON DE PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier
Fournisseur de S. A. le Bey et de la Ville de Tunis

Magasin de Vente : 22, Avenue Jules-Ferry — TUNIS

Torches en feux de couleurs pour retraits aux flambeaux
Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer
Mèches de Sûreté pour Mines
Fabrique à Borgel, route de La Goulette
TÉLÉPHONE 430

Société Générale de l'Afrique du Nord

Société anonyme — Capital 5.000.000 de francs
Siège social à TUNIS, 7, rue d'Alger
AGENCES A SOUSSE ET A SFAZ

Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux émissions — Avances sur Titres — Encaissements et compte de Coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Les Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage
ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE
qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville

F. BERNET
TUNIS — 23, rue d'Italie, 23 — TUNIS

Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISONS A DOMICILE

CHAUSSURES FAURE

solides pour la marche et la campagne
CHAUSSURES FAURE
habillées pour soirées
CHAUSSURES FAURE
Pantoufles chaudes et élégantes, sabots, galoches, chaussons
CHAUSSURES FAURE
Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnes
14, rue d'Italie — TUNIS Succursale à Bizerte

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursales : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAZ
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
CHANGE DE MONNAIES
Garde de Titres et Objets précieux
Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médailles d'or Exposition universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

MAISON A. MODIGLIANI

FONDÉE EN 1868
AGENTS MARITIMES
Affrètements — Assurances Maritimes — Embarquements et Débarquements
Succursales : BIZERTE, SOUSSE & SFAZ
Adresse Télég. : Maritime-Tunis Téléphone 74
TUNIS — 5, Rue S'-Charles, 5 — TUNIS

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES
Arrivées et Départs de la Semaine
ARRIVÉES
Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.
Mercredi à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi à minuit, service rapide de Marseille.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bourie, Djidjelli, Bone, Philippeville, Bone, La Calle, Tabarka et Bizerte.
Samedi à 5 h. 80 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.
DÉPARTS
Dimanche à midi, service direct pour Marseille.
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.
Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Marseille.
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.
N. B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

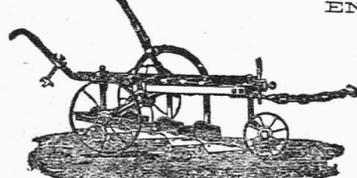
Cie de Navigation Mixte

Compagnie Touache — Paquebots-poste français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
Arrivée de MARSEILLE tous les dimanches à 10 h. s.
à MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 matin.
de PALERME, tous les mercredis à 4 h. m.
de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.
de la COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdià, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.
à MARSEILLE, tous les jeudis à 7 h. soir.
Départ de TUNIS pour MARSEILLE, tous lundis, à h. s.
de TUNIS pour PALERME, tous les lundis à 4 h. s.
de PALERME pour TUNIS, tous les mardis à 3 h. s.
de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis à 10 h. m.
de MARSEILLE pour Tunis, tous les mercredis à midi.
de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdià Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 8 h. soir.
de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Zibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de passages de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PEDELUPÉ Frères.

R. WALLUT & Co

(R. WALLUT, G. HOFFMAN, associés)
99, rue de Portugal — TUNIS

Déchaumeuse RICHTER

SOCS ET VERSOIRS
EN ACIER

Catalogue spécial franco sur demande

DANS TOUS LES CAFES
EXIGER LA BOUTEILLE
M. BE MBRON, agent
TUNIS — 57, rue de Naples, 57 — TUNIS

Clinique Vétérinaire
BONNEFANT, administrateur
Boxes — Chenil — Pension pour Chevaux et Chiens
ROUTE DE L'ARIANA

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS
Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes — Embarquements et débarquements. — Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde-mobilier assuré. — Bilets circulaires. — Bilets facultatifs et billes des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout. — Emballage de mobiliers. — Maison de confiance. — Entrepôts avenue de Londres prolongée, 31, rue de Montpellier, et rue du Coir. Téléphone 190.

CREDIT FONCIER D'ALGERIE ET DE TUNISIE

Société anonyme — Capital : 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à Sousse et à Bizerte
Prêts hypothécaires en participation avec le Credit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque. Escomptes, Recouvrement.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Change de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

VILLA DE L'ARCHET

Hôtel, Pension de Famille
à Saint-Cergues (H'-Savoie)
Chambre & Nourriture comprise, 4, 50, 5 & 6 fr. par jour
Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voironns. Vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée. Centre d'Excursions
A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. — A 30 minutes de Genève. — A proximité de Thonon, Evian, Genève, etc.
Condition spéciales pour Famille
Écrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues H'-Savoie ou au Journal pour les renseignements.

DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels, les Marines de guerre et Marchande, les Automobilistes, les Aviateurs, etc. graissent leurs machines avec les HUILES MINÉRALES AMÉRICAINES
VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
et reconnaissent TOUS la SUPÉRIORITÉ des LUBRIFIANTS FABRIQUÉS par la "VACUUM OIL COMPANY"
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs
MAISON A. MODIGLIANI
AGENT GÉNÉRAL ET DÉPOSITAIRE POUR LA TUNISIE :
5, rue Saint-Charles — TUNIS
Télig. Import-Tunis Téléphone : 0 74

HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales
Graisses consistantes
Brosserie, Articles de cave, Couleurs et vernis
Droguerie HABIS
TUNIS — 94, rue de Portugal angle rue de Belgique
Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

L'Aermotor

Moulin à vent en acier galvanisé
La plus haute récompense aux Expositions
Pour tous renseignements, s'adresser chez
M. P. LECLERCQ & Co
Avenue de Carthage — TUNIS

Petites Annonces

la ligne 0,25 la ligne
Les Petites annonces classées sont acceptées aux bureaux du journal le lundi avant quatre heures du soir. Elles doivent comporter au moins deux lignes soit cinquante centimes au minimum.

A VENDRE

une propriété de 10 hectares d'un seul tenant, située à Machilly (Haute-Savoie), à 800 mètres de la gare.
Maison d'habitation composée de 4 pièces, une cave et grenier, grange, écurie pour 12 bêtes, remise, porcherie, chambre à essence et poulailler, le tout en bon état.
S'adresser à M. Armand LOUP au dit lieu.

Demandes d'emplois

Juvénat agricole, connaissant l'agriculture, le battage, demande place, tout d'importance. S'adresser Bar Goudal, rue Marchés, 10.

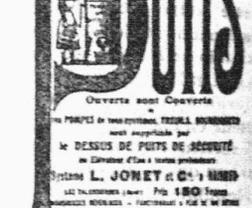
Petite Correspondance

Nous refusons systématiquement toute insertion de nature à choquer la pudeur de nos lecteurs.

Leçons

Leçons d'arabe et d'anglais à domicile.

Les offres et demandes d'emploi sont acceptées gratuitement par le canal de l'Office du Travail.



OUVERTS AUX CHÈQUES
LES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ PUIITS DE CARTHAGE ont l'honneur de vous adresser le DESIRS DE PUIITS DE CARTHAGE en l'honneur de la Compagnie d'Alger et de Tunis.
Société L. JONET & Co
LES BUREAUX SONT : 150, rue de France, TUNIS
— 24, rue de la République, ALGER

BENGALINE

PEINTURE
émail perfectionnée
DÉPOT :
Droguerie Nationale
Créna Père et Fils
6, rue d'Italie, 6
TUNIS
Représentant :
J.-C. BONICI
Rue d'Alger, 11
TUNIS

Boulangerie-Pâtisserie Confiserie Anglaise et Viennoise

Téléphone 449 **WAGNER & Co** Téléphone 449
24, rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8
PAIN FRANÇAIS — PAIN VIENNOIS & ANGLAIS — PAIN DE MÉNAGE
BRIOCHEs, CROISSANTS, ZWIEBACHS
Crissini de Turin — Nouilles fraîches
PÂTISSERIE DE PREMIER ORDRE, CONFISERIE & CHOCOLATS DES PREMIÈRES MARQUES
Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages
Dépôt exclusif des Produits Alimentaires antidiabétique de la GLUTINERIE St-Louis de Marseille.
Service à domicile — Expéditions dans toute la Régence
Succursale à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon

TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre TUNIS Hôtel de premier ordre
Lumière électrique 150 CHAMBRES ET SALONS Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du littoral africain — Jardin d'hiver
SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE